

OBJET FOURNITURE D'AGREGATS A LA VILLE DE SAINT-DENIS

**APPROBATION DU PROJET
ADOPTION DE LA PROCEDURE DE PASSATION, DU MODE DE DEVOLUTION
ET DES CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ
APPROBATION DU LANCEMENT DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

AMELIORER LE CADRE DE VIE AU QUOTIDIEN

La Commune doit se fournir en agrégats pour les services municipaux, dans le cadre de sa mission d'entretien et d'extension des voiries communales. Le marché en cours arrivant à expiration, il convient de passer un nouveau marché.

La consultation a été lancée selon une procédure d'Appel d'Offres Ouvert, en application des articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

L'acquisition des produits diffère selon la nature des interventions à effectuer : pose de bordures de trottoirs, comblement de nids de poule, élargissement de voies, réfection des trottoirs et des chaussées

La détermination du rythme du besoin ne peut être établie à l'avance, dans la mesure où les interventions des services municipaux s'effectuent en fonction de l'état du réseau routier communal.

C'est en conséquence le marché à bons de commande qui s'avère le mieux adapté et permet de répondre aux attentes de la commune et des administrés, avec une quantité minimum sur la base d'un prix unitaire. Sa durée sera d'une année, renouvelable 3 fois, soit pour la période du 01 janvier 2013 au 31 décembre 2016

Ce marché est décomposé en 7 lots, présentés ci-après, donnant lieu à un marché distinct, conformément à l'article 10 du Code des Marchés Publics.

L'allotissement est fonction du caractère spécifique des produits concernés, ainsi que leur destination et des objectifs économiques recherchés.

LOT	INTITULE	Unité	QUANTITE MINI
1	Graves couche de fondation pour chaussée		
	0/20	Tonne	700
	0/30	Tonne	800
	0/80	Tonne	100
2	Granulat pour enduit superficiel		
	4/6 lavé	Tonne	500
	6/10 lavé	Tonne	200
3	Sable		
	Sable de rivière (0/5)	Tonne	800
	Sable 0,3 roulé lavé	Tonne	250

SUITE

LOT	INTITULE	Unité	QUANTITE MINI
4	Enrobé		
	Enrobé à froid 4/6	Tonne	100
	Enrobé à chaud	Tonne	300
5	Béton fibre		
	Secteur I	m3	30
	Secteur II	m3	50
6	Emulsion		
		Tonne	50
7	Enrobé stockable		
	Enrobé froid stockage (seau de 25 kg)	Seau	200

S'agissant du lot 5 (béton), les secteurs mentionnés sont :

- Secteur I : Domenjod, Chaudron, Primat, Sainte-Clotilde, Camélias, Montgaillard, Centre-Ville, Petite-Ile, Source ;
- Secteur II : Parc à agrégats (chemin de Grand Canal à la Bretagne), Bretagne, Moufia, Bois de Nèfles, Saint-François, Brulé, Bellepierre, Montagne 8^{ème} et 15^{ème}

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 06 Décembre 2012 a retenu, sur la base des critères fixés au Règlement de Consultation, les offres suivantes :

LOT	INTITULE	ENTREPRISE	MONTANT H.T.	MONTANT TTC
1	Graves couche de fondation pour chaussée	HOLCIM	23 144.00	25 111.24
2	Granulat pour enduit superficiel	HOLCIM	14 329.00	15 546.97
3	Sable	HOLCIM	21 199.50	23 001.46
4	Enrobé	SBIE	36 500.00	39 602.50
5	Béton fibre	HOLCIM	13 056.00	14 165.76
6	Emulsion	SBIE	28 000.00	30 380.00
7	Enrobé stockable	SBIE	5 400.00	5 859.00

Je vous demande, en conséquence :

1) d'approuver le projet

2) de prendre acte de la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics),

Accusé de réception en préfecture 974-219740115-20121215-12729-1-DE Date de réception préfecture : 26/12/2012

Rapport n° 12/7-29

- décomposition en 7 lots précités,
- marché à bons de commande fixant une quantité minimum pour chaque lot sur la base d'un prix unitaire TTC,
- durée : 1 an renouvelable 3 fois, soit du 01/01/2013 au 31/12/2016,

3°) de prendre acte du lancement de la procédure ;

4°) de m'autoriser à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12729-1-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
19/12/2012



Gilbert ANNETTE

OBJET FOURNITURE D'AGREGATS A LA VILLE DE SAINT-DENIS

**APPROBATION DU PROJET
ADOPTION DE LA PROCEDURE DE PASSATION, DU MODE DE DEVOLUTION
ET DES CARACTERISTIQUES DU MARCHE
APPROBATION DU LANCEMENT DE LA PROCEDURE
AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 06 Décembre 2012 ;

Sur le RAPPORT N° 12/7-29 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gérald MAILLOT, 1^{er} Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement / Développement Durable et Affaire Générale / Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

*7 abstentions
(dont 2 votes par procuration)*

pour

<i>Mme ALLIE Carmen, M. Dominique FOURNEL, M. VICTORIA René-Paul, Mme Maryse TROTET et Mme Raziah LOCATE</i>	<i>autres élus présents et mandatés</i>
--	---

ARTICLE 1

Approuve le projet de fourniture d'agrégats pour les services communaux.

ARTICLE 2

Prend acte de la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché pour la fourniture d'agrégats à la Ville :

Délibération n° 12/7-29

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics),
- décomposition en 7 lots,
- marché à bons de commande fixant une quantité minimum pour chaque lot sur la base d'un prix unitaire TTC.,
- durée : 1 an renouvelable 3 fois, soit du 01/01/2013 au 31/12/2016,

ARTICLE 3

Prend acte du lancement de la procédure.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 06 Décembre 2012 comme suit :

LOT	INTITULE	ENTREPRISE	MONTANT H.T.	MONTANT TTC
1	Graves couche de fondation pour chaussée	HOLCIM	23 144.00	25 111.24
2	Granulat pour enduit superficiel	HOLCIM	14 329.00	15 546.97
3	Sable	HOLCIM	21 199.50	23 001.46
4	Enrobé	SBIE	36 500.00	39 602.50
5	Béton fibre	HOLCIM	13 056.00	14 165.76
6	Emulsion	SBIE	28 000.00	30 380.00
7	Enrobé stockable	SBIE	5 400.00	5 859.00

ARTICLE 5

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget de la ville, sous le chapitre 011, article 60633.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20121215-12729-2-DE
Date de réception préfecture : 26/12/2012

Signé électroniquement par :
LE MAIRE
21/12/2012



Gilbert ANNETTE